

PRINCIPALES REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les Métives : site de la Roche sur Yon

Règles de santé :

- Contrat de soins à signer 24h après votre arrivée.
- Abstention d'alcool et autres produits
La consommation d'alcool (y compris bière sans alcool) et produits illicites est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement. **L'introduction d'alcool ou de produits illicites dans la structure entrainera une exclusion.**
Les produits de toilette, parfum et eau de toilette à base d'alcool ne sont pas autorisés. Une liste des produits non autorisés est affichée dans les chambres.
La consommation de tabac est interdite à l'intérieur de l'établissement.
Des contrôles d'alcoolémie et la recherche de tout produit toxique illicite peuvent être pratiqués à tout moment par le personnel qualifié.
- Abstention de médicaments autres que ceux prescrits
Le médecin de l'établissement est le seul habilité à prescrire le traitement médicamenteux.
La gestion et la distribution de ce traitement sont sous la responsabilité de l'établissement.

Règles de vie quotidienne :

- Cadre horaire de la journée

Lever à partir de 6h30

De 7h15 à 8h15	Petit déjeuner
8h15	Vaisselle, selon le planning établi
8h15 à 8h45	Entretien des chambres et des locaux
9h30-12h	Activités Thérapeutiques
12h15-13h15	Repas
13h	Vaisselle selon le planning établi
14h-16h30	Activités thérapeutiques
16h30-17h	Bilan journée
17h-19h15	Temps libre
19h15-20h15	Repas
20h	Vaisselle selon le planning établi
20h30	Temps libre
23h	Réintégration des chambres

Les sorties de l'établissement ne sont pas autorisées entre 23h et 6h30.

Gestion du temps libre :

Hospitalisation complète

A partir de la signature de contrat et en dehors de vos engagements aux activités, les sorties sont autorisées de 13h30 à 15h00 et de 17h00 à 18h30.
Les heures de sorties et de retour doivent être inscrites sur un cahier spécifique.

Hospitalisation de jour

Les sorties ne sont pas autorisées de 9h à 17h sauf demande exceptionnelle qui devra être traitée avec le référent présent.

- **Horaires d'ouverture du bar sans alcool**
 - Du lundi au vendredi de 9h à 9h30 et de 14h à 16h30.
- **Télévision**
 - Elle est interdite dans la chambre.
 - Horaires : - De 13h00 à 13h 45 dans la salle de détente au rez de chaussée,
- De 17h00 à 23h00 dans la salle de télévision au 2ème. étage.
- **Chambre**
 - *Le personnel de jour et de nuit peut vérifier à tout moment, en votre présence, votre chambre et vos effets personnels.*
 - **Il est interdit de fumer dans l'établissement, la sanction est l'exclusion.**
 - Un état des lieux de votre chambre est effectué à votre entrée et votre sortie. Toute dégradation ou disparition de matériel vous sera facturée
 - Il vous est demandé d'assurer la bonne tenue et la propreté de votre chambre
 - Toute denrée périssable est interdite : yaourts, crème, beurre, pain....
 - Tisanes, café décaféiné, thé déthéiné sont autorisés dans l'espace détente au 2ème. Etage
 - Tous les objets dangereux (couteaux, ciseaux, cutters, etc...) sont proscrits
 - Seul l'accès aux familles est autorisé de 17h à 19h en semaine
 - **Téléphone** : vous avez la possibilité d'avoir le téléphone dans votre chambre. Les portables sont éteints pendant les activités thérapeutiques et les repas. Ils sont en mode vibreur, le reste du temps. Ils ne peuvent être utilisés que dans la chambre ou à l'extérieur du centre. Les appels sont autorisés entre 8h et 23h
 - Une clé de votre chambre vous sera remise contre une caution de 5 euros. Pour votre sécurité, ne pas fermer à clé votre porte de chambre (sauf lorsque vous vous absentez).
- **Sexualité**

Aucun acte hétérosexuel ou homosexuel n'est autorisé dans l'établissement.
- **Comportement**

Toute violence physique et/ou verbale est interdite.
- **Objets de valeur**

Les objets de valeur peuvent être déposés dans le coffre de l'établissement. Dans le cas contraire, l'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- **Conduite de votre véhicule**
 - Si vous possédez un véhicule, vous devez remettre les clefs au personnel de l'établissement L'utilisation du véhicule pendant votre temps d'hospitalisation est soumise à l'autorisation du directeur. Vous devez présenter votre carte verte d'assurance.
 - Si le personnel constate que vous décidez de conduire votre véhicule sous l'emprise de l'alcool + 0,5g et ou de tout autre produit toxique illégal, il sera considéré que vous êtes en danger et que vous mettez les autres en danger. La direction de l'établissement prévendra la gendarmerie.
- **Tenue vestimentaire**

Une tenue correcte et une bonne hygiène corporelle sont exigées. Les vêtements de nuit sont réservés à la chambre, tenue de sport réservée aux activités sportives, tenue de bain réservée à la piscine.
- **Règles de sécurité**

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans l'établissement. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les espaces de circulation. En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incident.
Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

L'établissement se trouve dégagé de toute responsabilité en cas d'accident imputable au non-respect du présent règlement.

Le non-respect du règlement peut entraîner la rupture des soins.